

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 14 septembre 2021 à compter de 14 heures à la salle du Centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, mairesse

M. Jacques Rodgers, conseiller

M. Gilles Richard, conseiller

M. Éric Bélanger, conseiller

Absence motivée :

Mme. Julie Paiement, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général fait office de secrétaire de la séance. Nathalie Laviolette, adjointe, est aussi présente.

Assistance

Aucune personne assiste à la rencontre.

Ouverture de la séance extraordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 14 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance extraordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipaux

130 Gestion financière et administrative

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 - TRANSPORT

300-01 Subvention – Voirie locale

300-02 Honoraires – Projet du garage municipal (Retiré)

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

700-01 Subvention pour la bibliothèque

700-02 Réparations-Rampe de mise à l'eau

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 – Levée de la séance

1100-01 Adoption de la levée de l'assemblée

E-140921-229 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question fut posée.

E-140921-230 Subvention – Voirie locale

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une confirmation d'une subvention au montant de 23 759\$;

ATTENDU QU'après vérification par le directeur général, ce montant peut être dépensé sur n'importe lequel de nos chemins municipaux;

ATTENDU QUE le chef d'équipe en voirie fera une suggestion aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser une dépense au montant de 23 759\$ sur le chemin Harry-Johns.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Point 300-02 Retiré

E-140921-231 Subvention pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser le projet estimé à 5 658.20\$;

CONSIDÉRANT QUE le fait que plusieurs citoyens de notre municipalité ne disposent pas d'accès Internet et que c'est la bibliothèque qui pallie cette lacune;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens doivent avoir accès à de l'équipement de qualité afin d'être en mesure de faire des recherches, du télétravail ainsi que du travail scolaire;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens nous ont déjà fait part des problématiques rencontrées durant la pandémie (fermeture de la bibliothèque, manque d'espaces séparés de "plexiglass", manque de station pour le lavage des mains, etc.);

CONSIDÉRANT QUE si l'offre d'ordinateurs est bonifiée, ceci permettrait d'assurer le respect des mesures sanitaires avec des ordinateurs supplémentaires.

CONSIDÉRANT QU'également, nos ordinateurs actuels sont désuets et ne suffisent plus à la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que la municipalité de Grand-Remous dépose une demande d'aide financière de 2 263.28\$ dans le cadre du programme pour la réalisation du projet.

De mandater le directeur général, monsieur Jean-Marie Gauthier à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à venir.

D'assumer une part estimée à un minimum de 3 394.92\$ dans la réalisation du projet.

D'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E-140921-232 **Réparations -Rampe de mise à l'eau**

ATTENDU QUE la municipalité avait reçu l'autorisation du MFFP et du MELCC afin de procéder aux travaux durant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mai 2021;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions sur invitations et une seule firme a répondu à leur demande;

ATTENDU QUE les travaux ne furent pas réalisés à cause du changement rapide du niveau de l'eau;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une nouvelle période pour la réalisation des travaux en 2021;

ATTENDU QU'en date du 13 septembre 2021, la municipalité a reçu une autorisation modifiée provenant de monsieur François Paradis, directeur régional au MFFP;

ATTENDU QUE le point 3.8 de cette autorisation fut modifié pour autoriser les travaux à sec lorsque le niveau de l'eau le permet, entre le 13 septembre et le 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser la direction générale à formuler une nouvelle demande de soumissions sur invitations, en mentionnant aux entrepreneurs la période autorisée pour effectuer les travaux.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

E-140921-233 Levée de la séance extraordinaire

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 14h26 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée et signée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.